

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS1081

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 3

À l'alinéa 14, après la première occurrence du mot :

« article »,

insérer les mots :

« si le bénéficiaire en fait la demande, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es membres du groupe LFI-Nupes souhaitent réaffirmer que toute délégation de la mission d'orientation du bénéficiaire du RSA à Pole Emploi ne peut s'effectuer qu'avec le consentement des bénéficiaires concernés.

Le présent texte ouvre la prise en charge de l'orientation des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) par Pôle Emploi si le Président du Conseil Départemental lui délègue ce droit.

L'orientation des bénéficiaires du RSA relevait jusqu'alors uniquement des compétences du Président du Conseil Départemental. La prise en charge de l'élaboration du diagnostic et de la décision d'orientation par Pôle Emploi ne doit s'effectuer qu'avec le consentement des

bénéficiaires, qui y voient un mieux-disant et sont volontaires pour une inscription sur la liste des demandeurs d'emploi.